



**COMMUNAUTE DE COMMUNE
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 21 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P.,
MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes., ANDRE L., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S.,
BOURSQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G.,
VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, POCH
P., GACHET P., GAILLOT J.P., RAFFE D., ROBERT M., Mme BOULOUMOU M, Mrs.
BACHEREAU P.,
Excusées : MICHAUD J., LUTARD J., BERNARD D.
Date de la convocation : 09 juin 2017
Présents : 30
Secrétaire de séance : David RAFFE.

1. APPROBATION DU PV DU 12 AVRIL 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. ADHESION CDC GEMOZAC à CYCLAD.

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil, en qualité d'adhérent à CYCLAD, l'accord pour l'adhésion de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. SUBVENTION ASSOCIATIONS

La Commission association présidée par M. Mayau, Vice-Président, propose d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

Montant des subventions accordées en 2016 : 22 000 €uros
Montant de l'enveloppe inscrite au budget 2017 : 22 000 €uros
Montant distribué *hors subvention sport et enfance/jeunesse* : 0 €uros
Montant distribué au titre des subventions « licences sportives » 2016 : 14 820 €uros
Montant provisionnel au titre des subventions « licences sportives » 2017 : 18 500 €uros

Critères d'attributions établis par la commission:

- Les subventions attribuées ne sauraient être assimilées à des subventions de fonctionnement,
- Chaque subvention versée doit être associée à un évènement précis,
- La manifestation organisée doit avoir une audience qui dépasse le périmètre de la commune qui l'accueille,
- L'attribution d'une subvention est conditionnée par un soutien matériel et/ou financier explicite de la commune qui accueille l'évènement,
- Toute subvention doit faire l'objet d'une demande motivée par l'association,
- Un budget prévisionnel de la manifestation doit être joint à toute demande,
- Le montant de chaque subvention est plafonné à 1 500 euros,
- La manifestation doit présenter un objectif culturel, sportif ou évènementiel,
- La demande doit être présentée avant le déroulement de la manifestation. A ce titre, la commission se réunira 2 fois par an.
- La manifestation doit être ouverte au public
- Chaque manifestation subventionnée devra utiliser les banderoles de la CDC.
- Le siège de l'association organisatrice de la manifestation doit être domicilié sur la CDC

Montant de base attribué pour 2016 : 500 €

A ces critères, il est proposé de rajouter :

- **Utiliser le logo de la CDC sur les documents de communication**
- **Les organisateurs devront fournir des invitations aux membres**

ASSOCIATION « FALLIN'JACK » BALANZAC.

Cette association organise sa 3^{ème} édition du FJ-FEST BALANZIC dont le but est de valoriser la scène locale. Tous les groupes qui se produiront sont Charentais-Maritimes, tout comme les techniciens membres d'une association locale. La boulangerie « La Balanzacaise » se charge d'une partie de la restauration et la buvette est confiée à des bénévoles. Cette manifestation se veut un évènement musical ouvert aux familles et tout public par une programmation de styles musicaux variés.

Budget prévisionnel : 3 350 euros.

Montant sollicité : 800 euros

Avis de la commission : FAVORABLE pour 500 €

Avis du conseil communautaire : FAVORABLE

ASSOCIATION « LES FOUS CAVES » - PORT D'ENVAUX.

Cette association organisera son 16^{ème} festival 2017 les 22 et 23 juillet. L'édition 2016 a été un franc succès puisque 6 100 personnes ont fréquenté le site sur le weekend. Toujours sur la même dynamique, Les Fous Cavés proposeront une programmation familiale et festive en respectant l'accessibilité pour tous. Le Secteur Jeunesse continuera son implication importante tant sur la préparation que sur le déroulement du festival en les responsabilisant et en les confrontant aux réalités de l'organisation. A noter cette année, la venue d'un artiste international, Manu Chao.

Budget prévisionnel : 294 700 €

Montant sollicité : 1 500 €

Avis de la commission : FAVORABLE

Avis du conseil communautaire : FAVORABLE

LES VISITEURS DE PANLOY - PORT D'ENVAUX.

La 9^{ème} édition « Les visiteurs de Panloy » se déroulera les 2 et 3 août 2017 et bénéficiera une fois de plus du label Conseil Départemental « Site en Scène ». Dans le cadre de leurs missions de valorisation et de promotion touristique du Château de Panloy, l'association organise un nouveau spectacle d'opéra interprété par le WINSMESTER OPERA sur « La Flûte Enchantée » de Mozart. Pour rappel, la fréquentation 2016 a atteint les 650 entrées, faisant de l'année 2016 la meilleure édition.

La subvention sollicitée dépasse le plafond.

Budget prévisionnel : 35 980 €

Montant sollicité : 2 000 €

Avis de la commission : FAVORABLE pour 1 500€ (plafond)

Avis du conseil communautaire : FAVORABLE

ABBAYE D'ART – TRIZAY – SYNDICAT D'INITIATIVE

L'association pour l'abbaye de Trizay organise un week-end sur « Les métiers du Moyen-Âge à aujourd'hui » le samedi 20 et dimanche 21 mai 2017 où l'artisanat, les sciences et la fête seront à l'honneur. Née de l'envie d'apprentis Compagnons du Devoirs de Limoges pour présenter leurs métiers, cette initiative serait aussi l'occasion pour le public de découvrir la calligraphie et l'enluminure avec Sylvie Forcioli mais aussi la cuisine médiévale et contemporaine avec Martine Thomas avec une dégustation mise en scène par une troupe professionnelle. La Cie du Chanvre de Romegoux viendra également présenter l'histoire de cette plante historique pour la Saintonge.

Budget prévisionnel : 3 530 euros.

Montant sollicité : 500 euros

Avis de la commission : FAVORABLE

Avis du conseil communautaire : FAVORABLE

ASSOCIATION L'ABBAYE EN FETE – TRIZAY.

Ce site accueillera pour la 6^{ème} année un spectacle pyrotechnique dans ce site prestigieux. Le spectacle 2016 a drainé quelques 6 000 spectateurs pour le thème « les milles et une nuit contées » et 600 repas, une réussite autour dans un décor majestueux. Cette année, l'association a choisi le thème « Voyage au Brésil » et le spectacle de pyrotechnique se déroulera le 22 juillet à 23h.

Budget prévisionnel : 14 750 euros.

Montant sollicité : 1 500 euros

Avis de la commission : FAVORABLE

Avis du conseil communautaire : FAVORABLE

ATELIERS DE LA REINE RADEGONDE.

L'association de Ste Radegonde organise une course cycliste le dimanche 4 juin 2017 pour les enfants de 6 à 13 ans issus principalement de la CDC. Cette compétition servira également de championnat départemental pour les écoles de vélos. Dans ce cadre, l'association sollicite les élus pour soutenir le projet à hauteur de 500€.

Budget prévisionnel : 910 euros.

Montant sollicité : 500 euros

Avis de la commission : FAVORABLE

Avis du conseil communautaire : FAVORABLE

TWIRLING CLUB – SAINT PORCHAIRE

Le Club de TWIRLING de St Porchaire, association créée en 2015, sollicite une subvention pour mettre en œuvre leur premier gala prévu le 1/07/2017 où les 25 jeunes du territoire inscrits dans ce club présenteront une démonstration de leur savoir-faire. La subvention sollicitée s'élève à 500€. Il est à noter que le budget prévisionnel est présenté avec un excédent de 1735 € sans le soutien de la CDC.

Budget prévisionnel : 2 240 euros.

Montant sollicité : 500 euros

Avis de la commission : FAVORABLE (budget revu et corrigé suite commission)

Avis du conseil communautaire : FAVORABLE

AÉRO-MODÈLE CLUB DE SAINTONGE.

Ce club renouvelle depuis plusieurs années à la fois sa participation à la journée nationale « Sentez-vous sport » programmée fin septembre et ses actions auprès des jeunes du Sec'J tout au long de l'année. Elle a pour objet la pratique, le développement, la compétition et l'activité aéromodélisme. Au titre de la journée « Sentez-vous sport » la subvention sollicitée est de 500 euros sur un budget de 2 600 Euros. Pour ce qui concerne les actions envers les jeunes tout au long de l'année, la subvention sollicitée, sur un budget de 15 020 euros, est de 700 euros.

Budget prévisionnel : 2 600 euros.

Montant sollicité : 1 000 euros

Avis de la commission : FAVORABLE

Avis du conseil communautaire : FAVORABLE

COMITE ANIMATION DE SAINT SULPICE D'ARNOULT.

Le dimanche 21 août sera programmée la 20^{ème} Fête de la Mojhette. La célèbre soirée spectacle accueillera une banda de La Rochelle de 28 musiciens ainsi qu'une soirée cabaret. Le thème est « la fin des haricots » car c'est la dernière édition par l'équipe actuelle.

Budget prévisionnel : 21 700 euros.

Montant sollicité : 1 500 euros

Avis de la commission : FAVORABLE

Avis du conseil communautaire : FAVORABLE

US PONT L'ABBE D'ARNOULT.

Le club a organisé le dimanche 23 avril sa 2^{ème} course nature de l'Arnoult sur un parcours de 11 kilomètres traversant les communes de Saint Sulpice, Sainte Gemme et Pont l'Abbé d'Arnoult. Ouverte aux familles et aux adolescents, cette manifestation a permis à 96 concurrents de découvrir un parcours sélectif basé essentiellement dans la vallée de l'Arnoult.

Budget prévisionnel : 1 700 euros.

Montant sollicité : 500 euros

Avis de la commission : FAVORABLE

Avis du conseil communautaire : FAVORABLE

ASSOCIATION A.A.C.S. – SOULIGNONNES

Cette association a programmé son 6^{ème} festival « SOULI FESTI » le week-end de Pentecôte en proposant le dimanche soir une scène permettant la production de groupes locaux débutants ou expérimentés souhaitant se faire connaître du public. Cette manifestation s'intègre dans ces 2 jours de fêtes locales organisées par l'association des jeunes.

Budget prévisionnel : 12 850 euros.

Montant sollicité : 1 500 euros

Avis de la commission : FAVORABLE

Avis du conseil communautaire : FAVORABLE

PORT D'ENVAUX BASKET BALL.

L'Amicale Post-scolaire de Port d'Envaux Basket organise le dimanche 25 juin sa 10^{ème} édition de sa Randonnée Marche et VTT. En 2016, la participation de 900 participants (quasiment 200 de plus qu'en 2015) a contribué au soutien financier du club permettant la pratique du basket-ball en compétition au niveau départemental et régional mais aussi d'apporter aux enfants à partir de 5 ans une formation à cette discipline sportive et une découverte de ce sport collectif.

Budget prévisionnel : 6 000 euros.

Montant sollicité : 500 euros

Avis de la commission : FAVORABLE

Avis du conseil communautaire : FAVORABLE

GROUPEMENT DE JEUNES FOOTBALLEURS EN CŒUR DE SAINTONGE.

Depuis 2002, année de sa création, ce groupement des clubs de foot de Beurley, Saint Porchaire et Trizay organise son tournoi annuel. Prévu le samedi 17 juin sur le stade de Trizay, il rassemblera environ 60 équipes des clubs de la région, soit plus de 400 footballeurs de 7 à 13 ans.

La subvention sollicitée dépasse le plafond.

Budget prévisionnel : 7 500 euros.

Montant sollicité : 1 700 euros

Avis de la commission : FAVORABLE pour 1 500 € (Plafond)

Avis du conseil communautaire : FAVORABLE

BADMINTON CLUB PONT L'ABBE D'ARNOULT.

Cette année encore le Badminton Club Pontilabien organisera son 8^{ème} tournoi des Mojhettes réservé aux jeunes joueurs du Poitou-Charentes. Plus de 110 joueurs y ont participé en 2016 et cette année, plusieurs plateaux minibad pour les 8/9 ans seront accueillis.

Budget prévisionnel : 1 250 euros.

Montant sollicité : 500 euros

Avis de la commission : FAVORABLE

Avis du conseil communautaire : FAVORABLE

AMICOUR.

L'association anime et promouvoit tout au long de l'année le site de La Roche Courbon afin d'y accueillir petits et grands. Ces animations sont variées et se concentrent sur 3 grands événements :

- Les soirées contées auprès du feu. 11^{ème} édition
- « Cicin tribord et l'enfant huître » et « Paul, Bill et les autres... » les 25 et 26 février : Grande fête du conte où ces soirées se termineront par un échange convivial autour de crêpes, galettes et verres de cidres
- Journée du Patrimoine de Pays prévue le 18 juin, 15^{ème} édition. Cette année le thème proposé est « Fêtons ensemble le patrimoine rural ».

Budget prévisionnel : 3 260 euros

Montant sollicité : 675 euros

Avis de la commission : FAVORABLE pour 500 €

Avis du conseil communautaire : FAVORABLE

AVENIR CYCLISTE DE NIEUL LES SAINTES.

Le club organise le dimanche 2 juillet sa 36^{ème} édition des Boucles de l'Arnoult. Cette épreuve qui verra départ et arrivée sur la commune de Nieul-lès-Saintes traversera les communes de : Les Essards, Saint Sulpice d'Arnoult, Sainte Gemme, Pont l'Abbé d'Arnoult, Saint Porchaire et Soullignottes. Un contre la montre aura lieu le matin et le 2^{ème} tronçon l'après-midi. Epreuve ouverte par équipe aux 2^e 3^e Juniors.

Budget prévisionnel : 4 310 euros.

Montant sollicité : 1 000 euros

Avis de la commission : FAVORABLE pour 500 €

Avis du conseil communautaire : FAVORABLE

APE SAINT PORCHAIRE

L'association des parents d'élèves de Saint-Porchaire organise la 24^{ème} randonnée VTT qui aura lieu le dimanche 24 septembre 2017. Cette randonnée attendue a rassemblé plus de 1000 participants en 2016. Cette année 5 circuits sont proposés (16, 28, 35, 44 et 52 kms) ainsi que 2 circuits VTT de 12 et 16 kms.

Budget prévisionnel : 4 675 euros.

Montant sollicité : 500 euros

Avis de la commission : FAVORABLE M. Tireau ne participe pas au vote

Avis du conseil communautaire : FAVORABLE

Hors événementiel

ASSOCIATION JUDO CLUB DE PONT L'ABBE D'ARNOULT – RAPPEL ANNEE 2016 SOUTIEN AUX LICENCIÉS

L'association de Judo de Pont l'Abbé n'a pas bénéficié comme les années précédentes du soutien aux licenciés pour les enfants engagés dans l'apprentissage du judo. Le critère retenu concernant le refus était la « non labellisation » comme école de sport. Compte tenu de la qualité des enseignements, de l'investissement des encadrants, des résultats et des similitudes avec une école labellisée et puisque que la fédération n'a pas possibilité de donner ce label, il vous est proposé de rééquilibrer comme les années précédentes, le soutien apporté par la CDC pour l'année 2016. Il s'opère dans le cadre du soutien aux licenciés sportifs.

2016 : 81 élèves soit (81*20€) 1 620 €

Budget prévisionnel : 1620 euros.

Montant sollicité : 1620 euros

Avis de la commission : FAVORABLE

Avis du conseil communautaire : FAVORABLE

SOLCANPO : 200 €

TOM POUCE – Nieul-Lès-Saintes : 52 694.81 € (Compétence Enfance-Petite Enfance-Jeunesse)

ASSOCIATION FAMILLES RURALES (ALSH La Vallée) : 16 000 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. COMPETENCE TOURISME

Monsieur le Président informe des éléments ci-dessous présentés en commission tourisme et propose au Conseil Communautaire la stratégie touristique suivante :

La compétence tourisme, devenue obligatoire depuis le 1er janvier 2017, s'inscrit comme suit dans les statuts de la CDC concernant le développement économique: « ... ; promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme. » (art. L5214-16 et L5216-5 du CGCT).

Deux exceptions permettent toutefois de conserver des offices de tourisme communaux : Dans les communes « stations classées de tourisme » et sur les sites disposant d'une « marque territoriale protégée », notion introduite par la loi NOTRe dans le code du tourisme et qui sera définie par décret. (source : www.vie-publique.fr)

Pour rappel, aucune Zone d'Activité Touristique (ZAT) n'existe sur notre CDC, ou sur le Pays de Saintonge Romane. De plus, il n'y a pas d'Office de Tourisme (OT) intercommunal, puisque la CDC adhère à l'OT de Saintes.

Notre collectivité est composée de forces touristiques majeures comme l'Art Roman, les Châteaux (Crazannes, Nieul-lès-Saintes, Geay, Panloy, Roche-Courbon), la commune de Port d'Envaux (halte-fluviale), le Pôle Nature de Crazannes, le site des Chabossières avec les Lapidiales, le festival Les Fous Cavés, la ferme de Magné, l'ensemble des producteurs locaux ou encore Trizay avec l'Abbaye qui est Centre d'art contemporain et d'histoire et le lac.

Il faut y ajouter un certain nombre de projets touristiques majeurs tel que la Véloroute 92 (Flow Vélo), la Galaxie des Pierres Levées (étude en 2017), la valorisation du fleuve Charente (Haltes-fluviales notamment), la création de boucles locales (pédestres et vélo) et les itinéraires de randonnées (GR, valorisation du patrimoine local, producteurs locaux)...

Le tableau ci-dessous fait état des acteurs touristiques de la CDC.

	Communes	Forme juridique	Personnel	Charges	Action principales (s)	Evolution
Syndicat d'initiative	Pont l'Abbé d'Arnoult	Association (Soutien communal)	1 personne 26 h ETP annualisé - 35h ETP 9h-12h30 13h30-17h	à déterminer	Information, valorisation et animation locale (Gestion Hébergement, suivi territoire)	Convention avec la CDC (50%)
Syndicat d'initiative de l'Abbaye de Trizay	Trizay	Association (Soutien communal)	6 + 2 Dont un stagiaire + Véronique	à déterminer	Valorisation, animation du patrimoine Abbaye	Convention avec la CDC (50%) sur la part commune
Point Tourisme Port d'Envaux	Port d'Envaux	Communale	2 personnes 1 agent + 1 contractuel 2x1/12ème	4 000 €	Valorisation et information	Prise en charge par la CDC
Point tourisme CDC	CDC	intercommunale	1 10% ETP	3000 €	Valorisation et animation interco. et départ.	Prise en charge par la CDC

Concernant la taxe de séjour sur le territoire de la CDC, elle est instaurée sur Port d'Envaux (Montant 2016 : 1500 €) et sur Sainte Gemme (Montant 2016 : 232 €).

Le tableau ci-dessous fait état des hébergements de la CDC (Les données sont en cours d'actualisation)

Communes	Lieux							
	Gites	Capacité	Chambre d'Hôtes	Capacité	Camping	Capacité	Hôtel	Capacité
Balanzac	7	38						
Beurlay	1	5	3	18				
Crazannes	7	46	3	20	1	33		
Geay	5	15	2	7				
La Vallée	4	23	2	13				
Les Essards	2	9	1	10				
Nancras	4	28	2	2				
Nieul Lès Saintes	1	4						
Plassay			3	20				
Pont l'Abbé d'Arnoult	9	35	3	17	1	110		
Port d'Envaux	10	41	7	15			1	21
Romegoux	2	4	1	3				
Saint Porchaire	9	49	4	12			1	6
Saint Sulpice			1	5	1	9	1	9
Sainte Gemme	14	88	1	6				
Sainte Radegonde								
Soulignonnes	19	95	1	2				
Trizay	11	46	10	50			1	48
TOTAL	105	526	44	200	3	152	4	84

	Nombres	Capacité
Gites	105	526
Chambres d'hôtes	44	200
Camping	3	152
Hôtel	4	84
Total	156	962

Monsieur le Président propose donc de mettre en œuvre une stratégie touristique composée des éléments suivants :

Maintenir les fonctionnements en place avec les liens associatifs : A travers des conventions d'objectifs et de moyens, permettant l'implication des bénévoles et limitant les embauches non justifiées.

Soutenir la promotion du tourisme communautaire : Par un principe de prise en charge à 50% des dépenses existantes par la CDC. Les communes et associations locales seraient donc toujours en charge de l'animation locale. Il conviendra également d'évaluer le transfert des équipements touristiques (ex : appontements fluviaux)

Instaurer la réflexion voir la mise en œuvre d'une taxe de séjour : Afin de développer les moyens d'actions et d'harmoniser un fonctionnement intercommunal.

Développer une politique touristique forte de territoire à l'échelle de la CDC et du Pays :

Cela se traduira par une adhésion renforcée à l'OT de Saintes, qui impliquera de ne pas créer d'OT intercommunal (pertinence du choix de l'échelle de fonctionnement), de construire une politique touristique de territoire et d'engager des moyens pour la réussite des projets majeurs (Flow Vélo, Boucles locales, Valorisation du fleuve Charente, Galaxie des Pierres Levées (création ZAT)). Il conviendra de cibler un nouveau public autre que celui du littoral et donc de créer une destination identifiable. Le champ de l'offre touristique culturelle et artistique pourrait également être envisagé par les PEAC.

Favoriser les liens tourisme vert-écologique : Notre territoire est identifié comme TEPOS et dans ce cadre, Monsieur le Président propose de développer les modes de déplacements doux (accueil vélo traditionnel, accueil vélo électrique, mobilité douce (pédestre + fluviale)). Il conviendra également de valoriser le patrimoine et le petit patrimoine. De plus, l'engagement fort en faveur de l'environnement permet de favoriser l'émergence d'une offre touristique alternative (Cyclab, up cyclean, filière de valorisation des déchets, Terranova (producteurs verts, bios)...

5. ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°46/2017

Suite à la demande de la Trésorerie, Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil les modifications suivantes sur l'article « recettes d'investissements » de la délibération n°46/2017, concernant une écriture d'ordre pour le SDEER :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Art 2312 - 041	2986,00	Art 13251-041	2986,00

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. CRER – ADHESION 2017

Monsieur le Président rappelle que notre CDC est engagée dans une démarche « territoire à énergie positive » (TEPOS). Dans ce contexte, il propose aux membres du Conseil d'adhérer au Comité Régional des Energies Renouvelables (CRER) pour l'année 2017.

Cet organisme associatif soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine, a pour mission d'accompagner les collectivités pour les études et la concrétisation du potentiel énergie renouvelable des territoires. Il propose également des formations auprès des élus et des agents, de l'animation vers le grand public, ainsi qu'une assistance technique de nos projets d'économie d'énergie.

L'adhésion, prise en charge par la CDC, se fait pour l'ensemble du territoire, permettant à chaque commune de les solliciter individuellement et représente 2 100 € au titre des communes pour 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. POINT SUR LA ZAC DE CHAMP BOUCHET

Patrick Machefert, Vice-Président, informe les membres du Conseil que les derniers travaux de la ZAC communautaire sont sur le point de se terminer.

Il indique qu'une réunion avec le Département concernant le « Tourne-à-gauche » a eu lieu en Mairie de Beurlay au cours de laquelle a été confirmé aux élus que les travaux démarreraient en

septembre pour éviter tous désagréments pour les vacanciers. Ce chantier devrait durer un mois et demi.

Il confirme au Président et aux membres du Conseil que l'Entreprise d'électricité BABIN a réservé le lot n°8 qui se trouve au cœur de la ZAC pour un projet de station de lavage, de box de location et à moyen terme d'installation de son siège d'entreprise.

8. ACHAT BORNE ELECTRIQUE NANCRAS

Suite à la sollicitation de Nancras, Monsieur le Président soumet au Conseil l'offre d'INEO aux mêmes conditions que pour les 3 autres bornes installées sur notre territoire soit 6 118€ HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. MONETISATION BORNES ELECTRIQUES

Dans le cadre des actions TEPOS, Monsieur le Président rappelle que la CDC a équipé le territoire de 3 bornes électriques « intelligentes » et bientôt d'une quatrième à Nancras. Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil la proposition de l'entreprise Easy Trip permettant la monétisation de cet équipement.

Souhaitant avoir plus de précision concernant cette proposition, Monsieur le Président reporte au prochain conseil la décision concernant cette offre.

10. POINT SUR LES CACES DES AGENTS TECHNIQUES COMMUNAUX

La CDC a fait l'acquisition d'un camion-nacelle. Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'ensemble des agents techniques communaux doivent avoir leur formation CACES à jour. Il présente le tableau ci-dessous qui permet de connaître la situation pour chaque agent. D'autre part, Monsieur le Président informe que la CDC organisera entre septembre et octobre une formation commune pour les agents identifiés.

COMMUNES	AGENTS	DERNIERES CESSIONS			DATE LIMITE DE VALIDITE
CDC	Tony CHAINTRIER	nov-11		nov-16	novembre-21
NIEUL	Patrice BORDAS	nov-11		nov-16	novembre-21
	Gaëtan HERVAUD			nov-16	novembre-21
ST SULPICE	Philippe BOUCHET		sept-13		septembre-18
	Sébastien JAMET			nov-16	novembre-21
CRAZANNES	Olivier DAVID		sept-13		septembre-18
	Pascal GAUDIN	nov-11		nov-16	novembre-21
GEAY	Patrick HYAUMET	nov-11			novembre-16
PONT L'ABBE	Eric PRUDENT	nov-11			novembre-16
	Thierry TOURNEUR	nov-11		nov-16	novembre-21
	Mathieu NERENHAUSEN	nov-11			novembre-16
	Patrick DUCHADEUIL	nov-11		nov-16	novembre-21
	Sébastien RENAUD			nov-16	novembre-21
ST PORCHAIRE	Francis RAMBERT		sept-13		septembre-18
SOULIGNONNES	Christian SCHUTT		sept-13		septembre-18
BEURLAY	Jean-Pierre PROTEAU	nov-11		nov-16	novembre-21

	Francis PROUST		sept-13		septembre-18
	Alain RIBERAUD			nov-16	novembre-21
STE RADEGONDE	Stéphane FORESTIER	nov-11		nov-16	novembre-21
PORT D'ENVAUX	Eric PICOULET		sept-13		septembre-18
	Philippe BERGER	nov-11			novembre-16
	Michel SIMONNET	nov-11			novembre-16
TRIZAY	Olivier MACAUD	nov-11		nov-16	novembre-21
	Jordan CESBRON BABINEAU				
	Jean-Pierre MALAIRAN	nov-11		nov-16	novembre-21
PLASSAY	Philippe VINET		sept-13		septembre-18
	Stéphane MAJEAU		sept-13		septembre-18
STE GEMME	Jean-Christophe LECOMTE		sept-13		septembre-18
	Jean-Yves DRUGEON		sept-13		septembre-18
LA VALLEE	Dominique GUILLET	nov-11		nov-16	novembre-21
NANCRAS	Didier NEIVEYANS		sept-18		septembre-18
	Nadine RATAUD				
BALANZAC	Vincent GUERRA				
ROMEGOUX	Baptiste POURPOINT				
LES ESSARDS	Christophe DUPEUX			nov-16	novembre-21

11. CONVENTION PEAC 2017

Monsieur le Président rappelle que notre collectivité est engagée depuis septembre 2016 dans une démarche de réduction des inégalités d'accès à la culture et aux arts à travers une convention sur les parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) avec la Direction Régionale des affaires Culturelles (DRAC) et l'Education Nationale.

Cet engagement s'articule autour de 3 piliers : Connaissances acquises, pratiques expérimentées et rencontres dans les domaines des arts et de la culture. Il est une complémentarité des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Il répond à une mise en œuvre concertée entre les différents acteurs du territoire afin de construire une offre éducative cohérente.

L'Etat a ainsi soutenu 5 parcours PEAC au sein des établissements scolaires de notre territoire (écoles, collège) mais également auprès des partenaires éducatifs (Centre de loisirs, crèches, ram...) à hauteur de 22 000 euros pour l'année scolaire 2016-2017.

Suite au comité de pilotage en date du 4 mai 2017, la DRAC nous a indiqué que cette année scolaire était expérimentale et qu'il convenait désormais de conventionner pour les 3 années prochaines 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020. Une délibération annuelle est à soumettre au Conseil et au regard des projets engagés et de leurs réussites, la DRAC soutiendra la CDC à hauteur de 25 000 € pour la prochaine année scolaire.

Monsieur le Président soumet donc aux membres du Conseil la convention 2017-2018 avec les services de l'Etat, DRAC et Education Nationale, ainsi que le Pays de Saintonge Romane qui coordonne la mise en place et le suivi des parcours avec la CDC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. DISTRIBUTION JOURNAUX COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Président indique que la CDC éditera son prochain journal communautaire entre septembre et octobre 2017. Il rappelle aux membres du Conseil que les communes sont sollicitées pour la distribution du journal auprès de leurs administrés.

13. QUESTIONS DIVERSES

Répartition du FPIC. Monsieur le Président présente aux membres du Conseil les éléments d'informations sur le FPIC 2017 selon les dispositions des articles L.2336-3 et L. 2336-5 du CGCT. Le montant de l'attribution Ensemble Intercommunal 2017 s'établit à 328 300 € (2016 : 364 775 €).

La part de la CDC s'établit à 119 459 € contre 132 215 € en 2016. La part des communes membres s'établit à 208 841 € contre 232 560 € en 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Flow Vélo. Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que les travaux concernant le cheminement de la Flow Vélo (Véloroute 92) sont en cours. Il est envisagé une ouverture au public, respectant les engagements fixés par le Département, pour la mi-juillet 2017. Une deuxième phase de travaux entre 2018 et 2020 concernant la commune de Port d'Envaux (Port-à-Clou) permettra d'offrir un parcours finalisé.

Il indique que la convention de Sébastien POCH avec CYCLAD lui permettait d'accompagner et suivre l'ensemble des démarches de la Flow Vélo jusqu'à son ouverture et que la possibilité d'un renouvellement était envisagée.

Au regard du travail qu'il reste à mener sur ce dossier et du développement des boucles locales (Pédestres et Cyclables), Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de renouveler la convention avec CYCLAD pour 6 mois supplémentaires afin de faire évoluer le temps de travail de Sébastien vers une durée non fixe qui pourrait s'identifier à une moyenne de 2 jours par semaine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Rythmes scolaires. Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le gouvernement souhaite offrir la liberté de mise en œuvre de l'organisation des rythmes scolaires au niveau local avec, il est à rappeler, une décision finale du DASEN. Il indique qu'à aujourd'hui, un projet de décret est à l'étude avec des avis défavorables du Haut Conseil de l'Education Nationale. D'autre part, il précise qu'aucune des modalités d'application ne sont connues.

Monsieur le Président rappelle que le territoire de la CDC est dans la phase d'évaluation et de renouvellement de son projet éducatif de territoire (PEDT). Il indique que Stéphane Gomez, Coordonnateur PEL/PEDT, prend contact avec les mairies pour établir un état des décisions communales sur ce sujet.

MINIBUS. Monsieur le Président informe le conseil communautaire de l'acquisition d'un nouveau minibus.

PDICR. Monsieur le Président informe les membres du Conseil que Sébastien POCH contactera prochainement les communes au sujet du Plan Départemental des Itinéraires, de Promenades et de Randonnées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.

Fait à Saint Porchaire, le 12 avril 2017.

Le Président,

Sylvain BARREAUD.